

 <p>AGGLO Étammois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire Conseil Communautaire du 8 avril 2024 <i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 039</p>
---	---	------------------------------------

**Budget annexe Eau affermage
Compte administratif 2023**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement :

Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (50).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Cyril ROSSELL, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Franck COENNE, Kadiatou LY, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ (12),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice KOPACZ.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2023-054 en date du 11 avril 2023 adoptant le Budget primitif 2023 du Budget annexe Eau affermage,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2023-116 en date du 13 novembre 2023 adoptant la Décision modificative n° 1 du Budget annexe Eau affermage,

CONSIDERANT que le Compte de gestion relatif à l'exercice 2023 transmis par Monsieur le Comptable du Trésor public d'Etampes n'appelle ni observation ni réserve,

CONSIDERANT le Compte administratif annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le Compte de gestion, dans son exécution budgétaire, est conforme au Compte administratif et ne présente aucun écart,

CONSIDERANT que la présidence du Conseil communautaire est assurée par Monsieur Bernard DIONNET, Monsieur le Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS)), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT)),

APPROUVE le Compte administratif 2023 du Budget annexe Eau affermage, comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION	
Recettes	903 238,45 €
Dépense	561 411,22 €
Solde d'exécution	341 827,23 €
Excédent reporté 2022	528 366,84 €
Résultat de clôture 2023	870 194,07 €

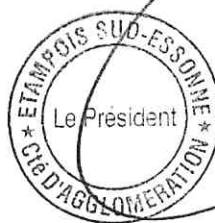
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes	4 264 911,86 €
Dépense	2 668 716,97 €
Solde d'exécution	1 596 194,89 €
Déficit reporté 2022	- 1 112 439,09 €
Résultat de clôture 2023	483 755,80 €
Restes à réaliser 2023 en recettes	2 848 706,42 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses	2 218 799,95 €
Solde des restes à réaliser	629 906,47 €
Résultat de clôture 2023 avec RAR	1 113 662,27 €

RESULTAT GLOBAL	
	1 983 856,34 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étampe Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...